

## CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

- Diagnostic d'une **pathologie chronique** responsable d'une déficience sensorielle.
- Existence d'un **potentiel de progrès** fonctionnel.

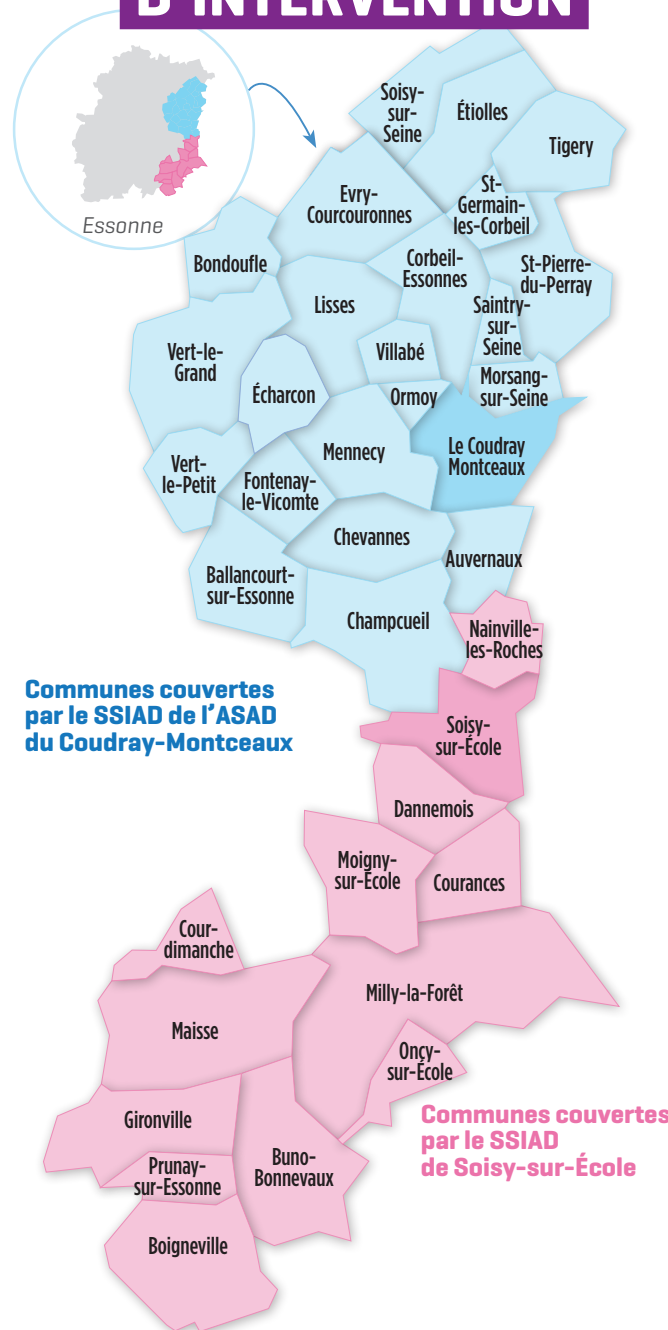
Les séances de réadaptation à domicile se font sur **prescription médicale** et sont **entièrement prises en charge** par l'Assurance Maladie

**L'EMS peut compter sur un large réseau de partenaires pour vous proposer un accompagnement au plus près de vos besoins :**

- Médecins traitants et spécialistes
- Professionnels de l'appareillage
- Fournisseurs d'aides techniques
- Organismes chargés de l'habitat
- Services d'aide et de soins à domicile
- CLIC, DAC et CCAS
- Dispositifs pour les aidants
- Associations...



## SECTEURS D'INTERVENTION



# Equipe Mobile Sensorielle



Séances de réadaptation à domicile destinées aux personnes atteintes de déficiences sensorielles



**EMS**

Parc de la Julienne  
24 rue de champs - Bât E  
91830 Le Coudray-Montceaux

Ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

@ [ems@asad91.fr](mailto:ems@asad91.fr)  
☎ 01 60 89 32 86

ASAD Seine Essonne  
[www.asad91.fr](http://www.asad91.fr)

## Intervention

- Fait suite au **diagnostic** d'une pathologie chronique responsable de **troubles visuels, auditifs ou vestibulaires**.
- **12 séances** réalisées **à domicile** par une psychomotricienne et/ou une ergothérapeute.

L'intervention de l'EMS nécessite la **prescription médicale de :**

*Bilan et séances de réadaptation à domicile pour déficience sensorielle.*

Les séances sont **financées à 100 %** par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.  
L'achat des équipements de compensation est à la charge de la personne.  
**Des aides financières** existent : Assurance Maladie, mutuelle, APA, PCH...

## Objectifs

- Favoriser le **maintien à domicile** dans des conditions optimales.
- Prévenir la **perte d'autonomie** et **l'isolement**.
- Proposer des **solutions adaptées** aux besoins de la personne dans les **activités de la vie quotidienne**.

## Missions

- Accompagnement dans la mise en place et l'appropriation d'**aides techniques**.
- Aide au développement de **stratégies de compensation** par le renforcement des capacités préservées et de l'estime de soi.
- **Conseils** sur l'utilisation des équipements, l'aménagement du domicile, l'organisation de la vie quotidienne et les aides matérielles et humaines.

## Étapes de la prise en charge

